

A tous les bénéficiaires de rente

Lugano, 26 septembre 2022

## Règlement et élection de l'Assemblée des Délégués pour la période 2023/2026

Madame, Monsieur,

Le mandat des délégués des assurés actifs et des bénéficiaires de rente au sein de l'Assemblée des Délégués de la Fondazione di Previdenza EFG SA ("Fondazione") arrive à échéance à la fin de l'année 2022, nous devons donc procéder à l'élection des nouveaux délégués pour la période 2023/2026.

L'Assemblée des Délégués se compose des représentants de la totalité des assurés, qu'ils soient actifs ou retraités, désignés à raison d'un (1) représentant pour 50 assurés actifs ou retraités. Le Conseil de Fondation a défini les modalités de nomination dans un **Règlement Électoral** et a établi les étapes du processus, que vous trouvez en annexe.

Nous souhaitons vous expliquer brièvement ci-dessous les points les plus importants du règlement.

**L'Assemblée des Délégués** fait office d'organe consultatif et de contrôle général de la Fondazione et, dans ce contexte, assume les **tâches générales** suivantes : examen du bilan annuel et du rapport d'exercice, examen des rapports de l'organe de contrôle, **désignation des représentants des assurés actifs au sein du Conseil** et traitement des affaires générales en suspens. L'Assemblée des Délégués exerce un rôle important en obtenant les informations du Conseil et en informant les assurés actifs et les retraités.

### **Votre candidature est donc très importante!**

Si vous avez des questions ou besoin de clarification, vous pouvez vous adresser non seulement à l'Administration, mais également au **Bureau électoral** composé de Antonella Spaggiari, Valeria Rimoldi et Yves Bersier.

Nous invitons chaleureusement toutes les personnes souhaitant être candidats à nous le communiquer d'ici au **06.10.2022** à l'adresse électronique [elezioni.prev@efgbank.com](mailto:elezioni.prev@efgbank.com) ou en version papier à Fondazione di Previdenza EFG SA, Bureau électoral, Viale Stefano Franscini 8, 6900 Lugano (le cachet postal faisant foi).

La période fixée pour l'élection des délégués a été fixée du 18.10.2022 au 20.10.2022; vous serez dûment informé avant le vote des modalités du vote.

Les représentants actuels des assurés actifs au sein du Conseil de Fondation resteront en fonction jusqu'à l'approbation des comptes 2022 (printemps 2023). Lors de l'Assemblée des Délégués 2023, à l'occasion de la présentation des comptes annuels au 31.12.2022, il s'agira d'élire les nouveaux représentants des assurés actifs au sein Conseil de Fondation.

En complément au Règlement Électoral, nous vous informons que, en sus des règlements de prévoyance, les autres règlements en vigueur et en particulier le Règlement de Prévoyance, le Règlement d'Organisation, le Règlement de Liquidation partielle, le Règlement sur les Provisions Actuarielles et le Règlement sur les Investissements, sont disponibles auprès de l'Administration ou sur le link <https://www.efgbank.com/fondazioneprev.html>.

Vous remerciant par avance de votre attention et votre disponibilité, nous attendons vos candidatures et profitons de l'occasion pour vous adresser nos salutations les meilleures.



Yves Bersier  
*Président du Conseil*



Michele Casartelli  
*Responsable Administratif*

Annexe : Election de l'Assemblée des Délégués 2022

# Election Assemblée des Délégués 2022

	Information pour les Assurés Actifs et les Bénéficiaires de rente				Réceptions des candidatures et votation		Dépouillement et élection	
Étapes du processus d'élection	26 Septembre (Lundi)	6 Octobre (Jeudi)	10 Octobre (Lundi)	13 Octobre (Jeudi)	14 Octobre (Vendredi)	18-20 Octobre (Mardi – Jeudi)	21 Octobre (Vendredi)	
<b>Assurés Actifs (AA)</b>	3 semaines avant le vote Envoi de la communication électronique contenant informations et date du vote	10 jours avant le vote Réception des candidatures	7 jours avant le vote Envoi communication aux candidates	3 jours après la communication du 10.10 Date limite pour le retrait de la candidature, le cas échéant	4 jours après la communication du 10.10 Communication à tous les assurés avec liste définitive des candidats	VOTATION Vote en ligne Date limite du vote par correspondance 19.10	Dépouillement et communication	Dépouillement et communication des résultats à tous les assurés
<b>Bénéficiaires de Rente (BR)</b>	3 semaines avant le vote Envoi de la communication écrite contenant informations et date du vote	10 jours avant le vote Réception des candidatures	7 jours avant le vote Envoi communication aux candidates	3 jours après la communication du 10.10 Date limite pour le retrait de la candidature, le cas échéant	4 jours après la communication du 10.10 Communication à tous les assurés avec liste définitive des candidats	VOTATION Date limite du vote par correspondance 19.10	Dépouillement et communication	Dépouillement et communication des résultats à tous les assurés